

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 (20h00)

Présent(e)s : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Louis QUAIRE (représenté par Rodrigue ROUBY), Denis CORNILLON (représenté par Marie-Cécile SEGUIN), Marlène DE FROIDCOURT (représentée par Jocelyne CASTON), Christophe BURLING.

Absent(e)s : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

M. le Maire débute la séance en adressant ses condoléances à la famille de M. Pierre BERNARD. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance précédente. Mme SEGUIN-MANCHON regrette un manque de précisions quant au futur aménagement de la Place du village qui a été évoqué, consécutif à l'abattage prévu des platanes restants. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mesure de sécurité, qu'un ou deux arbres seront préservés quelque temps si tant est que cela soit possible. Le réaménagement complet de la Place suppose une étude approfondie, notamment à cause du positionnement des réseaux. Replanter des végétaux dans la précipitation serait une erreur. Aucun délai ne peut être annoncé ce jour.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité. M. le Maire désigne son 1^{er} adjoint M. CHAGNON président de séance avant de sortir de la salle. Il ne peut participer au débat ni à l'approbation de la gestion comptable et financière de la commune, année 2018, dont il est responsable.

GESTION 2018 :

• Comptes administratifs et affectation des résultats

L'exécution du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 516 269,36 € et un besoin d'investissement de 65 760,47 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 450 508,89 €. L'exécution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement fait ressortir un excédent d'exploitation de 268 500,78 € et un besoin d'investissement de 266 310,55 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif de 2 190,23 €.

Les comptes administratifs 2018 sont soumis au vote par M. CHAGNON ; ils sont approuvés à l'unanimité. Les résultats sont intégrés aux budgets prévisionnels 2019. M. le Maire réintègre l'assemblée.

• Compte de gestion du comptable public

Les écritures comptables et résultats constatés aux comptes administratifs sont conformes aux écritures du comptable public. Le Compte de gestion dressé par ses services est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2019 et TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Avant de débiter l'examen détaillé des inscriptions budgétaires, M. le Maire rappelle qu'une commission finances s'est tenue le 27 mars dernier. En revanche, le traditionnel débat d'orientation budgétaire n'a pas été organisé cette année. Il n'est d'une part, pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, et il s'agit d'une dernière année de mandat où les projets et travaux engagés doivent être finalisés. Deux gros dossiers sont en cours, celui de l'aménagement urbain de la Traverse du village et celui de la maison médicale. M. le Maire rappelle dans un deuxième temps le contexte budgétaire très contraint depuis 2014 où les dotations de l'Etat, qui représentent la deuxième ressource pour les communes après la fiscalité, ont commencé à diminuer. Pour les petites communes, la situation devient critique, intolérable dit-il.

Il annonce néanmoins un budget communal 2019 plutôt ambitieux élaboré sans déraison et précise que la Commune d'Allex a hérité d'une gestion passée très saine, que l'équipe municipale actuelle s'attache à faire perdurer. Elle est aussi une commune en développement, le nombre d'habitants augmente régulièrement ; de nouvelles entreprises, activités, services s'implantent. Cette dynamique démographique et économique fait que la commune résiste plutôt bien et peut encore donner vie à d'importants projets. Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas cette année, comme c'est le cas depuis 23 ans. Les leviers activés sont l'épargne nette et l'emprunt. Quelques statistiques et données chiffrées viennent illustrer les propos de M. le Maire, notamment le taux d'endettement par habitant (204 €/hab.) très inférieur à la moyenne départementale (807 €/hab.) des communes de même strate démographique (600 €/hab.). La formation de l'autofinancement

(différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) est expliquée. L'assemblée comprend qu'elle est de plus en plus contrainte.

Mme SEGUIN-MANCHON demande quels sont les postes de dépenses de fonctionnement qui grèvent le plus le budget communal. Il y a les dépenses structurelles telles les dépenses de personnel qui, même sans nouvelle embauche, augmentent (ancienneté, hausse des cotisations), mais aussi l'entretien de la voirie, les dépenses d'électrification rurale, sans oublier les dépenses consécutives à la mise en place de nouvelles compétences (TAP's), au respect des normes (contrôle technique et accessibilité des bâtiments, plan de maîtrise sanitaire en restauration collective, contrôle de la qualité de l'air dans les établissements recevant du jeune public, etc...), à réaliser sous peine de sanctions administratives et financières.

Mme SEGUIN-MANCHON déplore ne pas avoir eu connaissance du projet de budget 2019 avant la séance de ce soir dédiée à son vote. Il y a quelques années dit-elle, l'ensemble du Conseil municipal étaient convoqué quelques jours au préalable pour découvrir et débattre des propositions. Elle dit ne pas être en capacité d'étudier scrupuleusement la maquette comptable, plutôt technique, en si peu de temps. M. le Maire rappelle la commission des finances du 27 mars dernier et la confiance qu'il convient d'accorder à ses membres. De plus, Mme CORNU-CHARRIER faisant partie de la commission finances, elle a eu la possibilité, par son intermédiaire, de prendre connaissance de la maquette budgétaire avant ce soir. M. SIRON rajoute que cette pratique dite de conseil municipal « privé » avait été dénoncée par le groupe d'opposition dont elle fait partie, car non réglementaire, et qu'elle a donc été stoppée. M. le Maire termine en disant qu'il n'y a rien à découvrir ce soir, les investissements les plus importants ayant été débattus lors de précédents conseils municipaux.

La liste des subventions est ensuite abordée. 77 004 € sont réservés en 2019 aux associations et organismes privés, dont 33 601 € à l'OGEC Saint-Maurice au titre du contrat d'association. L'on souligne le soutien notoire au Centre de Loisirs Sans Hébergement (19 250 €), à l'école intercommunale de musique des Ramières (4 500 €), l'aide versée aux bénévoles organisateurs de la course cycliste « Royale Bernard Drome Classic » (3 000 €), au festival Opéra et Châteaux (500 €) et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Héritage et Civilisations (Livron), pour la reconstitution historique de la destruction du pont de Livron, prévue les 6 et 7 juillet 2019, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire.

Certaines subventions font l'objet d'un vote individuel sachant que les élus occupant un poste de président, de trésorier ou de salarié dans une association subventionnée, sont exclus du débat et du vote. Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont ensuite listées. Quelques précisions sont apportées sur les dépenses de personnel non titulaire à la demande de Mme CORNU-CHARRIER. Le recrutement d'un policier municipal est toujours à l'ordre du jour.

Les crédits réservés à l'entretien de la voirie communale restent importants, de même que les dépenses d'électrification rurale puisque bon nombre de chantiers sont en cours (enfouissement, extension, aménagement de réseaux électriques et téléphoniques), notamment ceux se rapportant à l'aménagement de la traverse du village.

Concernant les recettes et les dépenses d'investissement, c'est l'aménagement urbain de la traverse du village qui constitue sans surprise, la plus grosse opération. La tranche ferme est inscrite en dépenses pour 1 046 755 € TTC, les tranches optionnelles 1 et 2 sont seulement indiquées. Les subventions départementales figurent en recettes. Le remboursement de la TVA par l'Etat sera une ressource mobilisable au fur et à mesure des travaux réalisés. L'emprunt d'équilibre de 1 million inscrit en recettes permet bien le financement de l'ensemble des tranches et même plus, et donc potentiellement le projet de maison médicale. En fonction des propositions faites par les établissements bancaires, des taux d'intérêt proposés et de la souplesse apportée aux mécanismes de remboursement, il sera décidé d'emprunter la totalité des fonds ou le montant minimum, voire de réaliser deux emprunts décalés plutôt qu'un seul. Même si le niveau d'endettement de la commune est bas, il faut veiller à ce que les échéances à rembourser ne soient pas une charge annuelle trop lourde qui freinerait la capacité à investir de la Commune.

L'on notera aussi qu'est inscrit l'achat du garage automobile et du terrain attenant situé à La Butte, Route de Crest, appartenant à Mme et M. TUCHOWSKI pour 171 250 € hors frais de notaire, en prévision de la construction à cet endroit d'une maison médicale, après désamiantage et destruction du hangar existant. Le montage est complexe. Un partenariat public-privé est à l'étude. La mise en accessibilité des bâtiments communaux va s'accélérer compte tenu de l'échéance retenue dans l'agenda d'accessibilité. Des équipements et du mobilier viendront agrémente la salle d'animation rurale avant sa mise à disposition payante. Un terrain

multisports est prévu dans l'enceinte du Stade municipal Paul Chemin. Une nouvelle aire de jeux extérieurs sera créée au Parc Saint-Joseph. En parallèle des travaux d'aménagement urbain de la traverse, devrait se concrétiser l'implantation d'un second panneau d'affichage électronique pour diffuser plus largement l'information municipale et associative aux passants et automobilistes. Pour l'école publique, la signature de la convention ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) avec l'Education Nationale entraîne l'achat subventionné de matériel informatique multimédia.

En recettes d'investissement, il ne faut pas oublier la vente prévue cette année de deux terrains en zone artisanale à des entrepreneurs, pour un montant global, toutes taxes comprises de 106 760 €. Le taux de TVA reste à vérifier, car les communes s'acquittent depuis 2010 de la TVA sur ce type de vente. Les recettes communales sont encore amputées par l'Etat, regrette M. le Maire.

La lecture détaillée du projet de budget 2019 est terminée. Mme SEGUIN-MANCHON revient sur l'intérêt certain d'une maison médicale à Alex et demande dans quelle mesure l'on peut inviter ou contraindre les professionnels de santé à intégrer les cycles de gardes organisées sur le secteur, le week-end. La difficulté à trouver un médecin de garde le week-end, est un réel problème.

M. le Maire acquiesce et répond que le dialogue avec les professionnels de santé, en général, n'est pas aisé, que la Commune n'a pas beaucoup d'influence en la matière et encore moins de moyens de pression. Il est déjà bon de pouvoir compter sur leur présence, en petites et moyennes communales rurales. Leur choix d'organisation leur appartient.

La présentation du budget principal est terminée. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 006 357 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 212 570 €. Les taux d'imposition sont inchangés (TH : 8,20 %, TFB : 13,98 %, TFNB : 40,57 %). Présenté au vote, le budget 2019 est adopté à la majorité absolue (15 voix). Mme SEGUIN-MANCHON s'est abstenue, Mme CORNU-CHARRIER a voté contre.

A la demande de M. le Maire, Mme SEGUIN-MANCHON précise qu'elle s'est abstenue de voter car elle ne dispose pas du temps suffisant pour apprécier justement les inscriptions budgétaires. Mme CORNU-CHARRIER, elle, maintient son opposition au projet d'aménagement de la traverse du village arguant que le trottoir prévu le long du mur de la maison Saint-Joseph (RD93), en face d'un terrain agricole plus idéal, n'a pas de sens, et qu'il n'y a de piste cyclable. Mme SEGUIN-MANCHON appuie en ajoutant que les aménagements en question auraient pu être anticipés, améliorés s'ils avaient été intégrés au Plan Local d'Urbanisme au moment de son élaboration. Elle regrette que le village soit « coupé en deux » par la route départementale, sans lien véritable entre les deux moitiés. M. le Maire répond tout d'abord à Mme CHARRIER en pointant du doigt ses prises de position peu cohérentes. Il lui rappelle qu'elle a voté contre le projet d'aménagement de la traverse du village au moment de son lancement jugeant qu'il n'était pas assez ambitieux, et puis au moment de la signature des marchés jugeant qu'il était trop coûteux. Il rappelle ensuite à tous, sans refaire le débat autour du PLU, que de nombreux choix d'urbanisation ont été dictés par la loi ALUR et par les services de l'Etat plus que par la volonté des élus, et que le projet d'aménagement aurait pu être plus ambitieux, certes, mais à quel prix. Il faudrait ajouter au budget communal, pour répondre aux souhaits de Mmes SEGUIN-MANCHON et CORNU-CHARRIER, des acquisitions de terrains, une longue procédure d'expropriation, une démolition de bâtiment, etc... Les finances communales ne sont pas sans limites. Les aménagements prévus répondent aux besoins de sécurité, des zones de circulation limitée à 30 km/h seront instaurées. Ces aménagements doivent être engagés sans tarder.

CIMETIERE ET COLUMBARIUM – TARIFS :

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 336 € au lieu de 330 €. Le prix d'une case de columbarium est fixé à 387 € au lieu de 381 €. La durée des contrats souscrits est de trente ans. La délibération est acceptée à l'unanimité.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES :

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés en budget annexe et seules les redevances payées par les usagers assurent l'équilibre budgétaire de ce budget. Cette règle souffre de dérogations pour les communes de moins de 3 000 habitants, en fonction de la contenance des réseaux. Le traitement des eaux pluviales collectées en réseau unitaire ne pouvant pas être supporté par l'utilisateur, le Conseil municipal fixé à 9 500 € le montant de la participation du budget principal 2019 versé au budget annexe de l'eau et de l'assainissement, au titre des eaux pluviales. La délibération est approuvée à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019 :

Christian SIRON est invité à présenter le projet de budget annexe. La section d'exploitation ne révèle pas de modification majeure par rapport à la gestion 2018, hormis une recette exceptionnelle de 14 447 € à percevoir, compte tenu que cette somme a été versée par erreur au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Allex-Grâne. Les montants des participations aux branchements sur le réseau d'assainissement sont inchangés, de même pour les montants de primes fixes et surtaxes constituant le prix du mètre cube d'eau consommé par les clients abonnés.

En investissement, M. SIRON rappelle les travaux engagés en 2018 dont le règlement interviendra en 2019. C'est à ce titre que 153 671 € de crédits 2018 sont reportés sur 2019. Il liste ensuite un ensemble de projets de travaux évalués et inscrits en crédits nouveaux pour un total de 172 012,45 €. Il ajoute qu'une procédure de mise en concurrence des entreprises est sur le point d'aboutir pour la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eaux pluviales à Charponnet, secteur MARPA. Les travaux seront effectués au mois de mai. M. le Maire l'interrompt et rappelle les années fastes où les projets communaux d'extension de réseaux bénéficiaient d'un soutien financier très important, notamment de l'Agence de l'Eau.

M. SIRON indique en outre que la taxe d'aménagement assurera l'équilibre financier du projet d'extension du réseau d'assainissement nécessaire au lotissement privé « le Clos Alisium » (4 maisons) prévu à Mouret. Enfin, s'agissant des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, ils feront l'objet d'une présentation en Conseil municipal dès leur achèvement.

La présentation du budget annexe est terminée. Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 177 790 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 471 608 €. Présenté au vote, le budget annexe 2019 est adopté à la majorité absolue (16 voix). Mme SEGUIN-MANCHON s'est abstenue.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Jocelyne CASTON indique que la distribution des (numéros) plaques de rue est en cours. Il en reste environ 150 à remettre à leurs propriétaires. Toutes les habitations situées à l'écart du village sont désormais géolocalisées et dispose d'une adresse avec numéro.

La séance publique a été levée à 22h45.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 (20h00)

Présent(e)s : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Louis QUAIRE (représenté par Rodrigue ROUBY), Denis CORNILLON (représenté par Marie-Cécile SEGUIN), Marlène DE FROIDCOURT (représentée par Jocelyne CASTON), Christophe BURLING.

Absent(e)s : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

M. le Maire débute la séance en adressant ses condoléances à la famille de M. Pierre BERNARD. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance précédente. Mme SEGUIN-MANCHON regrette un manque de précisions quant au futur aménagement de la Place du village qui a été évoqué, consécutif à l'abattage prévu des platanes restants. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mesure de sécurité, qu'un ou deux arbres seront préservés quelque temps si tant est que cela soit possible. Le réaménagement complet de la Place suppose une étude approfondie, notamment à cause du positionnement des réseaux. Replanter des végétaux dans la précipitation serait une erreur. Aucun délai ne peut être annoncé ce jour.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité. M. le Maire désigne son 1^{er} adjoint M. CHAGNON président de séance avant de sortir de la salle. Il ne peut participer au débat ni à l'approbation de la gestion comptable et financière de la commune, année 2018, dont il est responsable.

GESTION 2018 :

• Comptes administratifs et affectation des résultats

L'exécution du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 516 269,36 € et un besoin d'investissement de 65 760,47 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 450 508,89 €. L'exécution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement fait ressortir un excédent d'exploitation de 268 500,78 € et un besoin d'investissement de 266 310,55 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif de 2 190,23 €.

Les comptes administratifs 2018 sont soumis au vote par M. CHAGNON ; ils sont approuvés à l'unanimité. Les résultats sont intégrés aux budgets prévisionnels 2019. M. le Maire réintègre l'assemblée.

• Compte de gestion du comptable public

Les écritures comptables et résultats constatés aux comptes administratifs sont conformes aux écritures du comptable public. Le Compte de gestion dressé par ses services est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2019 et TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Avant de débiter l'examen détaillé des inscriptions budgétaires, M. le Maire rappelle qu'une commission finances s'est tenue le 27 mars dernier. En revanche, le traditionnel débat d'orientation budgétaire n'a pas été organisé cette année. Il n'est d'une part, pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, et il s'agit d'une dernière année de mandat où les projets et travaux engagés doivent être finalisés. Deux gros dossiers sont en cours, celui de l'aménagement urbain de la Traverse du village et celui de la maison médicale. M. le Maire rappelle dans un deuxième temps le contexte budgétaire très contraint depuis 2014 où les dotations de l'Etat, qui représentent la deuxième ressource pour les communes après la fiscalité, ont commencé à diminuer. Pour les petites communes, la situation devient critique, intolérable dit-il.

Il annonce néanmoins un budget communal 2019 plutôt ambitieux élaboré sans déraison et précise que la Commune d'Allex a hérité d'une gestion passée très saine, que l'équipe municipale actuelle s'attache à faire perdurer. Elle est aussi une commune en développement, le nombre d'habitants augmente régulièrement ; de nouvelles entreprises, activités, services s'implantent. Cette dynamique démographique et économique fait que la commune résiste plutôt bien et peut encore donner vie à d'importants projets. Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas cette année, comme c'est le cas depuis 23 ans. Les leviers activés sont l'épargne nette et l'emprunt. Quelques statistiques et données chiffrées viennent illustrer les propos de M. le Maire, notamment le taux d'endettement par habitant (204 €/hab.) très inférieur à la moyenne départementale (807 €/hab.) des communes de même strate démographique (600 €/hab.). La formation de l'autofinancement

(différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) est expliquée. L'assemblée comprend qu'elle est de plus en plus contrainte.

Mme SEGUIN-MANCHON demande quels sont les postes de dépenses de fonctionnement qui grèvent le plus le budget communal. Il y a les dépenses structurelles telles les dépenses de personnel qui, même sans nouvelle embauche, augmentent (ancienneté, hausse des cotisations), mais aussi l'entretien de la voirie, les dépenses d'électrification rurale, sans oublier les dépenses consécutives à la mise en place de nouvelles compétences (TAP's), au respect des normes (contrôle technique et accessibilité des bâtiments, plan de maîtrise sanitaire en restauration collective, contrôle de la qualité de l'air dans les établissements recevant du jeune public, etc...), à réaliser sous peine de sanctions administratives et financières.

Mme SEGUIN-MANCHON déplore ne pas avoir eu connaissance du projet de budget 2019 avant la séance de ce soir dédiée à son vote. Il y a quelques années dit-elle, l'ensemble du Conseil municipal étaient convoqué quelques jours au préalable pour découvrir et débattre des propositions. Elle dit ne pas être en capacité d'étudier scrupuleusement la maquette comptable, plutôt technique, en si peu de temps. M. le Maire rappelle la commission des finances du 27 mars dernier et la confiance qu'il convient d'accorder à ses membres. De plus, Mme CORNU-CHARRIER faisant partie de la commission finances, elle a eu la possibilité, par son intermédiaire, de prendre connaissance de la maquette budgétaire avant ce soir. M. SIRON rajoute que cette pratique dite de conseil municipal « privé » avait été dénoncée par le groupe d'opposition dont elle fait partie, car non réglementaire, et qu'elle a donc été stoppée. M. le Maire termine en disant qu'il n'y a rien à découvrir ce soir, les investissements les plus importants ayant été débattus lors de précédents conseils municipaux.

La liste des subventions est ensuite abordée. 77 004 € sont réservés en 2019 aux associations et organismes privés, dont 33 601 € à l'OGEC Saint-Maurice au titre du contrat d'association. L'on souligne le soutien notoire au Centre de Loisirs Sans Hébergement (19 250 €), à l'école intercommunale de musique des Ramières (4 500 €), l'aide versée aux bénévoles organisateurs de la course cycliste « Royale Bernard Drome Classic » (3 000 €), au festival Opéra et Châteaux (500 €) et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Héritage et Civilisations (Livron), pour la reconstitution historique de la destruction du pont de Livron, prévue les 6 et 7 juillet 2019, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire.

Certaines subventions font l'objet d'un vote individuel sachant que les élus occupant un poste de président, de trésorier ou de salarié dans une association subventionnée, sont exclus du débat et du vote. Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont ensuite listées. Quelques précisions sont apportées sur les dépenses de personnel non titulaire à la demande de Mme CORNU-CHARRIER. Le recrutement d'un policier municipal est toujours à l'ordre du jour.

Les crédits réservés à l'entretien de la voirie communale restent importants, de même que les dépenses d'électrification rurale puisque bon nombre de chantiers sont en cours (enfouissement, extension, aménagement de réseaux électriques et téléphoniques), notamment ceux se rapportant à l'aménagement de la traverse du village.

Concernant les recettes et les dépenses d'investissement, c'est l'aménagement urbain de la traverse du village qui constitue sans surprise, la plus grosse opération. La tranche ferme est inscrite en dépenses pour 1 046 755 € TTC, les tranches optionnelles 1 et 2 sont seulement indiquées. Les subventions départementales figurent en recettes. Le remboursement de la TVA par l'Etat sera une ressource mobilisable au fur et à mesure des travaux réalisés. L'emprunt d'équilibre de 1 million inscrit en recettes permet bien le financement de l'ensemble des tranches et même plus, et donc potentiellement le projet de maison médicale. En fonction des propositions faites par les établissements bancaires, des taux d'intérêt proposés et de la souplesse apportée aux mécanismes de remboursement, il sera décidé d'emprunter la totalité des fonds ou le montant minimum, voire de réaliser deux emprunts décalés plutôt qu'un seul. Même si le niveau d'endettement de la commune est bas, il faut veiller à ce que les échéances à rembourser ne soient pas une charge annuelle trop lourde qui freinerait la capacité à investir de la Commune.

L'on notera aussi qu'est inscrit l'achat du garage automobile et du terrain attenant situé à La Butte, Route de Crest, appartenant à Mme et M. TUCHOWSKI pour 171 250 € hors frais de notaire, en prévision de la construction à cet endroit d'une maison médicale, après désamiantage et destruction du hangar existant. Le montage est complexe. Un partenariat public-privé est à l'étude. La mise en accessibilité des bâtiments communaux va s'accélérer compte tenu de l'échéance retenue dans l'agenda d'accessibilité. Des équipements et du mobilier viendront agrémente la salle d'animation rurale avant sa mise à disposition payante. Un terrain

multisports est prévu dans l'enceinte du Stade municipal Paul Chemin. Une nouvelle aire de jeux extérieurs sera créée au Parc Saint-Joseph. En parallèle des travaux d'aménagement urbain de la traverse, devrait se concrétiser l'implantation d'un second panneau d'affichage électronique pour diffuser plus largement l'information municipale et associative aux passants et automobilistes. Pour l'école publique, la signature de la convention ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) avec l'Education Nationale entraîne l'achat subventionné de matériel informatique multimédia.

En recettes d'investissement, il ne faut pas oublier la vente prévue cette année de deux terrains en zone artisanale à des entrepreneurs, pour un montant global, toutes taxes comprises de 106 760 €. Le taux de TVA reste à vérifier, car les communes s'acquittent depuis 2010 de la TVA sur ce type de vente. Les recettes communales sont encore amputées par l'Etat, regrette M. le Maire.

La lecture détaillée du projet de budget 2019 est terminée. Mme SEGUIN-MANCHON revient sur l'intérêt certain d'une maison médicale à Alex et demande dans quelle mesure l'on peut inviter ou contraindre les professionnels de santé à intégrer les cycles de gardes organisées sur le secteur, le week-end. La difficulté à trouver un médecin de garde le week-end, est un réel problème.

M. le Maire acquiesce et répond que le dialogue avec les professionnels de santé, en général, n'est pas aisé, que la Commune n'a pas beaucoup d'influence en la matière et encore moins de moyens de pression. Il est déjà bon de pouvoir compter sur leur présence, en petites et moyennes communales rurales. Leur choix d'organisation leur appartient.

La présentation du budget principal est terminée. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 006 357 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 212 570 €. Les taux d'imposition sont inchangés (TH : 8,20 %, TFB : 13,98 %, TFNB : 40,57 %). Présenté au vote, le budget 2019 est adopté à la majorité absolue (15 voix). Mme SEGUIN-MANCHON s'est abstenue, Mme CORNU-CHARRIER a voté contre.

A la demande de M. le Maire, Mme SEGUIN-MANCHON précise qu'elle s'est abstenue de voter car elle ne dispose pas du temps suffisant pour apprécier justement les inscriptions budgétaires. Mme CORNU-CHARRIER, elle, maintient son opposition au projet d'aménagement de la traverse du village arguant que le trottoir prévu le long du mur de la maison Saint-Joseph (RD93), en face d'un terrain agricole plus idéal, n'a pas de sens, et qu'il n'y a de piste cyclable. Mme SEGUIN-MANCHON appuie en ajoutant que les aménagements en question auraient pu être anticipés, améliorés s'ils avaient été intégrés au Plan Local d'Urbanisme au moment de son élaboration. Elle regrette que le village soit « coupé en deux » par la route départementale, sans lien véritable entre les deux moitiés. M. le Maire répond tout d'abord à Mme CHARRIER en pointant du doigt ses prises de position peu cohérentes. Il lui rappelle qu'elle a voté contre le projet d'aménagement de la traverse du village au moment de son lancement jugeant qu'il n'était pas assez ambitieux, et puis au moment de la signature des marchés jugeant qu'il était trop coûteux. Il rappelle ensuite à tous, sans refaire le débat autour du PLU, que de nombreux choix d'urbanisation ont été dictés par la loi ALUR et par les services de l'Etat plus que par la volonté des élus, et que le projet d'aménagement aurait pu être plus ambitieux, certes, mais à quel prix. Il faudrait ajouter au budget communal, pour répondre aux souhaits de Mmes SEGUIN-MANCHON et CORNU-CHARRIER, des acquisitions de terrains, une longue procédure d'expropriation, une démolition de bâtiment, etc... Les finances communales ne sont pas sans limites. Les aménagements prévus répondent aux besoins de sécurité, des zones de circulation limitée à 30 km/h seront instaurées. Ces aménagements doivent être engagés sans tarder.

CIMETIERE ET COLUMBARIUM – TARIFS :

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 336 € au lieu de 330 €. Le prix d'une case de columbarium est fixé à 387 € au lieu de 381 €. La durée des contrats souscrits est de trente ans. La délibération est acceptée à l'unanimité.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES :

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés en budget annexe et seules les redevances payées par les usagers assurent l'équilibre budgétaire de ce budget. Cette règle souffre de dérogations pour les communes de moins de 3 000 habitants, en fonction de la contenance des réseaux. Le traitement des eaux pluviales collectées en réseau unitaire ne pouvant pas être supporté par l'utilisateur, le Conseil municipal fixe à 9 500 € le montant de la participation du budget principal 2019 versé au budget annexe de l'eau et de l'assainissement, au titre des eaux pluviales. La délibération est approuvée à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019 :

Christian SIRON est invité à présenter le projet de budget annexe. La section d'exploitation ne révèle pas de modification majeure par rapport à la gestion 2018, hormis une recette exceptionnelle de 14 447 € à percevoir, compte tenu que cette somme a été versée par erreur au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Allex-Grâne. Les montants des participations aux branchements sur le réseau d'assainissement sont inchangés, de même pour les montants de primes fixes et surtaxes constituant le prix du mètre cube d'eau consommé par les clients abonnés.

En investissement, M. SIRON rappelle les travaux engagés en 2018 dont le règlement interviendra en 2019. C'est à ce titre que 153 671 € de crédits 2018 sont reportés sur 2019. Il liste ensuite un ensemble de projets de travaux évalués et inscrits en crédits nouveaux pour un total de 172 012,45 €. Il ajoute qu'une procédure de mise en concurrence des entreprises est sur le point d'aboutir pour la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eaux pluviales à Charponnet, secteur MARPA. Les travaux seront effectués au mois de mai. M. le Maire l'interrompt et rappelle les années fastes où les projets communaux d'extension de réseaux bénéficiaient d'un soutien financier très important, notamment de l'Agence de l'Eau.

M. SIRON indique en outre que la taxe d'aménagement assurera l'équilibre financier du projet d'extension du réseau d'assainissement nécessaire au lotissement privé « le Clos Alisium » (4 maisons) prévu à Mouret. Enfin, s'agissant des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, ils feront l'objet d'une présentation en Conseil municipal dès leur achèvement.

La présentation du budget annexe est terminée. Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 177 790 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 471 608 €. Présenté au vote, le budget annexe 2019 est adopté à la majorité absolue (16 voix). Mme SEGUIN-MANCHON s'est abstenue.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Jocelyne CASTON indique que la distribution des (numéros) plaques de rue est en cours. Il en reste environ 150 à remettre à leurs propriétaires. Toutes les habitations situées à l'écart du village sont désormais géolocalisées et dispose d'une adresse avec numéro.

La séance publique a été levée à 22h45.